

Motion

Environ 84,000 propriétaires se sont prévalus des dispositions assouplies de la formule d'élimination progressive du programme pour demander des subventions de 60 p. 100 jusqu'au 31 décembre 1984. Entre le 1^{er} et le 17 janvier, date d'adoption du règlement, 25,000 Canadiens de plus ont demandé des subventions de 60 p. 100. A peu près 96 p. 100 des demandes de subventions de 60 p. 100 ont été acceptées. Quatre pour cent des propriétaires n'y avaient pas droit.

On a prétendu, à tort, que la ministre n'avait pas suivi la procédure établie en annonçant les changements au programme avant l'approbation du décret du conseil. Les ministres font couramment ce genre d'annonces. Les ministres de l'ancien gouvernement en faisaient régulièrement tout comme le font ceux du gouvernement actuel. De telles déclarations font suite à l'engagement pris par le gouvernement d'informer les Canadiens de ses projets, dans les délais les plus raisonnables possibles. En sa qualité de ministre de la Couronne, la ministre était tout à fait dans son droit en établissant un système d'inscription dans le cadre du programme d'isolation thermique des résidences canadiennes, sans avoir reçu l'approbation du cabinet au préalable. La ministre a agi de façon très claire et convenable. Elle a annoncé l'intention du gouvernement de réduire le niveau des subventions. Elle a mis sur pied un programme de transition généreux et n'a donné suite à ce projet de politique—mais je pense que le comité n'a pas relevé ce point important—qu'après avoir obtenu l'approbation du Conseil privé. Elle n'a pas agi avant cela. Or, de cela, il n'est pas question dans le rapport du comité. Ce dernier a laissé entendre qu'il n'était pas satisfait des témoignages entendus et j'espère qu'aujourd'hui, après en avoir entendu d'autres, il sera effectivement satisfait. Ce qu'il importe de rappeler, à mon avis, c'est que c'était là une façon équitable de procéder et qui respectait les procédures normalement suivies par le gouvernement et le Parlement. Le plus important, c'est que la chose a été faite avec le souci de veiller à la satisfaction des besoins des Canadiens qui participaient à l'importante tâche sociale qui consiste à utiliser l'énergie avec une plus grande efficacité.

● (1200)

Les chiffres révèlent que la formule d'élimination progressive du programme a réussi à permettre aux Canadiens d'obtenir des subventions atteignant 60 p. 100 de leurs frais. Du 8 novembre 1984 jusqu'au 31 mars 1986, date à laquelle le programme d'isolation thermique des résidences canadiennes a pris fin, 62 p. 100 des subventions accordées en vertu de ce programme étaient de l'ordre de 60 p. 100 du coût total des travaux, et 38 p. 100 étaient de l'ordre de 33 1/3 p. 100. De toute évidence, les Canadiens étaient au courant des changements prévus pour le programme et ils ont profité de son élimination progressive pour obtenir les subventions les plus élevées. Il est tout aussi évident que la plupart de ceux qui ont reçu des subventions équivalant au tiers de leurs frais se sont prévalus du programme après que les dispositions provisoires de subventionnement eurent pris fin, et ce, pour diverses raisons n'ayant rien à voir avec la formule de suppression graduelle du programme.

S'il est des Canadiens qui n'étaient pas au courant du projet du gouvernement de réduire le niveau des subventions, ce n'est pas parce que des procédures régulières n'ont pas été suivies. On annonce généralement ce genre de choses au moyen de déclarations et de communiqués de presse, et l'on demande au secteur de

l'isolation d'en informer les clients. Le comité a fait valoir dans son rapport que la décision a été diffusée un peu partout et par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, et par les médias. Des avis ont été envoyés à tous les entrepreneurs, aux associations du bâtiment et aux détaillants de matériaux de construction. En outre, le «Heatline Office» et les bureaux régionaux chargés de l'administration du programme d'isolation thermique des résidences canadiennes ont informé de cette annonce tous ceux qui ont communiqué avec eux par téléphone. Nous avons même été plus loin lorsque nous avons prolongé la période au cours de laquelle il était encore possible d'obtenir des subventions de l'ordre de 60 p. 100 des coûts, de façon à permettre aux gens de prendre leurs dispositions et d'obtenir une plus forte subvention.

Il est clair que, dès le début, le programme d'isolation thermique des résidences canadiennes a permis aux Canadiens d'obtenir des subventions généreuses. Depuis son entrée en vigueur en septembre 1977, il a permis à 2.8 millions de personnes en ayant fait la demande, de toucher 900 millions de dollars en subventions. Quatre-vingt-quinze pour cent de cette somme étaient constitués de subventions au niveau de 60 p. 100, ce qui a permis aux Canadiens d'améliorer l'isolation de leur résidence, de consommer moins d'énergie et de s'en servir de manière plus efficace. Le programme d'isolation thermique des résidences canadiennes a contribué à permettre au Canada de faire des progrès en matière de sécurité énergétique.

Quand notre gouvernement a accédé au pouvoir, il était manifeste que le programme avait en grande partie réalisé ses objectifs et qu'il coûterait trop cher de continuer à accorder de telles subventions. Cela était d'autant plus vrai que le déficit était de taille. Nous avons décidé d'interrompre le programme un an avant la date prévue par le précédent gouvernement. Cela ne signifiait nullement un relâchement de notre détermination à conserver l'énergie au Canada. C'était une décision prudente. La volonté de réduire le déficit a été l'une des principales raisons de l'interruption du PITRC, mais pas la seule. Nous avons constaté que la conjoncture du marché avait évolué et que le rôle du gouvernement devait lui aussi évoluer.

Le PITRC et son compagnon, le Programme canadien de remplacement du pétrole, ont abondamment financé les consommateurs pendant plusieurs années. Ce qui est plus important, c'est qu'ils ont contribué à modifier l'attitude des Canadiens vis-à-vis de l'énergie et de son utilisation. Nous nous sommes rendu compte qu'il était temps que le gouvernement réduise sa participation financière. Les consommateurs avaient enregistré le message, à savoir que c'est un bon investissement d'utiliser moins d'énergie et de l'utiliser plus efficacement.

La baisse de consommation du pétrole demeure l'un des objectifs importants à long terme du gouvernement. En dépit de la baisse des prix pétroliers, la conservation de l'énergie demeure un excellent investissement. Nous ne savons pas quand les prix remonteront, mais nous savons qu'ils le feront car l'approvisionnement pétrolier finira par diminuer. Nous avons eu la démonstration flagrante au cours des années 70 des possibilités de manipulation de l'offre permettant d'augmenter brutalement et dramatiquement les prix.